

Le bulletin

décembre 2025- janvier 2026

Pour nous écrire : bulletin@aadmie.org

Sommaire :

- [Conseil départemental](#)
- [Juridique : 3 à 1 !](#)
- [Scolaire](#)
- [Et si la loi changeait ?](#)
- [Une \(bonne\) lecture](#)
- [Reçus fiscaux](#)

Un court bulletin pour deux mois ponctués par notre AG annuelle. Un compte-rendu détaillé devrait prochainement vous être proposé en ligne. Nous pouvons au moins annoncer la reconduction de l'ancien CA enrichi de deux nouvelles venues.

Plusieurs commissions se sont également étoffées. Un regret cependant : n'avoir pas trouvé de volontaire pour suivre les apprentissages qui se développent de façon prometteuse. Partie remise ? Nous l'espérons.

Et naturellement, nous cherchons toujours des familles solidaires prêtes à faire l'expérience d'héberger un ou deux jeunes - le temps d'un week-end par exemple... mais vous le savez déjà.

Conseil départemental

Nous avons adressé une lettre, reproduite dans le dernier bulletin, à M Sourisseau - nouveau président du conseil départemental. Nous avons reçu une réponse qui, pour l'essentiel, se contente de décrire les conditions d'évaluation et d'accueil des MNA en France et en Charente.

Comme c'est un sujet que nous maîtrisons (malheureusement) assez bien, nous allons répondre et redire à M Sourisseau que nous contestons des évaluations de minorité négatives dans 70 % des cas.

Nous maintiendrons le dialogue avec le conseil départemental tant que ce sera possible.

Juridique : 3 à 1 !

Les mois se suivent avec leurs lots de victoires et de défaites. Ce sont plutôt des victoires pour ces deux derniers mois de décembre et janvier : 3 contre 1 !

Naturellement, nous regrettons que la minorité d'Alhassane n'ait pas été reconnue mais nous nous réjouissons que celles d'Abdoulaye, Moussa et Ousmane l'aient été.

juridique@aadmie.org

Scolaire

C'est la période : les factures arrivent pour nos jeunes depuis certains établissements scolaires. Il s'agit d'envois automatiques ou imputables à des erreurs administratives en général. Nous rappelons donc aux familles solidaires de ne rien payer des frais de scolarité (ou d'internat) pour les jeunes qui relèvent des fonds sociaux.

N'hésitez pas à nous faire part d'éventuelles difficultés.

Et si la loi changeait ?

Nous annonçons dans le dernier bulletin que serait proposée le 11 décembre une loi visant à protéger les mineurs non-accompagnés. Elle a bien été soumise au vote à l'Assemblée nationale... et a été votée. C'est une bonne surprise car, comme nous le disions, une telle loi serait une avancée majeure pour la protection des droits de l'enfant en France.

Il faut maintenant qu'elle soit votée (à l'identique) au Sénat.

Comme on ne peut compter ni sur la majorité sénatoriale (*Les Républicains*) ni sur le groupe pro-gouvernemental (*l'Union centriste*) pour le soumettre au vote, il faut que le *Groupe Socialiste, Écologiste et Républicain* ou l'une de ses composantes le propose. Ils doivent pour ce faire utiliser l'une de leurs deux « niches parlementaires » annuelles. Pour l'instant, les initiateurs de ce projet de loi n'ont pas encore trouvé le groupe désireux d'essayer de transformer l'essai. Mais ils y travaillent.

Une (bonne) lecture

C'est un petit livre facile à lire. De 110 pages, paru en avril 2025 chez *Rue De L'échiquier* dans la collection *Les Incisives*. Pour 13€, on en apprend beaucoup sur les question des migrants.

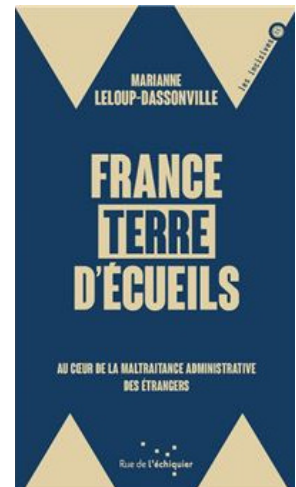
Son auteure, Marianne Leloup Dassonville, est une avocate spécialisée en droit des étrangers. Illustrant chaque chapitre d'exemples puisés dans son expérience professionnelle, elle donne chair à une matière qu'on s'attendrait à rencontrer plus technique et moins vivante.

On comprend mieux les difficultés des demandeurs d'asile, des sans-papiers, des couples mixtes, des femmes otages des réseaux de prostitution.

On comprend pourquoi les OQTF ne sont que si peu appliquées.

Et on s'interroge avec Marianne L.D. sur les raisons de toute cette violence imposée aux étrangers qui font le monde dans lequel nous vivons.

Un livre à lire, à relire et à offrir à ceux qui n'aiment pas les étrangers, à ceux qui les défendent mais aussi et surtout à ceux qui doutent et qui se posent des questions.



Reçus fiscaux



Nous avons lancé la campagne de souscription avant décembre dernier. Elle restera ouverte et on pourra donner toute l'année naturellement.

<https://www.helloasso.com/associations/aadmie-resf-16/formulaires/1>

Mais vient maintenant pour nous le temps de l'envoi des reçus fiscaux à chaque donataire. Si vous êtes imposable et que vous avez fait en 2025 des dépenses pour les jeunes (frais kilométriques par exemple), il est encore temps de nous les déclarer afin de bénéficier des déductions fiscales auxquelles vous avez droit. Mais dépêchez-vous : nous comptons avoir bouclé le dossier et envoyé les reçus fiscaux avant la fin du mois.

finances@aadmie.org

Prochain CA ouvert
Mardi 10 février 2026
Le lieu reste encore à déterminer

Le CA : Agnès Duqueroix, Alix Vincendet, Geneviève Noël, Hicham El Khoutabi
Isabelle Claire, Laura Ledoux, Sylvie Salomon, Romain Treppoz

AADMIE - RESF16 - <https://aadmie.org>

(Association d'Aide et de Défense des Mineurs Isolés Étrangers)

182, rue de Périgueux 16000 Angoulême

07 58 90 91 16 - aadmie.resf16@gmail.com

